

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Champagne-Ardenne  
21, rue Andrieux  
CS 60033  
51723 Reims Cedex  
03 26 97 81 72  
[champagneardenne@fondation-patrimoine.org](mailto:champagneardenne@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)  
Suivez-nous sur    

### COMMUNE DE NOGENT

Place du Général de Gaulle  
52800 Nogent  
03 25 31 85 77  
[mairie@villedenogent52.com](mailto:mairie@villedenogent52.com)

FONDATION



► Je donne !

Pour la  
restauration de

## L'orgue de l'église Saint-Jean de Nogent

Haute-Marne



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Un projet pour redonner vie à l'orgue destiné à l'église Saint-Jean

### ◆◆ LE PROJET

Le rêve de l'église Saint-Jean pourrait enfin devenir réalité en accueillant un orgue qui lui manquait depuis longtemps. L'église Saint-Jean de Nogent-le-Haut, de style néogothique, fut reconstruite en 1863 après avoir menacé de tomber en ruines. La restauration de l'orgue viendra couronner la rénovation de l'église Saint-Jean, dont la consécration date de 1865, la même année que sa fabrication. Une belle coïncidence qui renforce encore la valeur de ce patrimoine.

### ◆◆ UN INSTRUMENT CHARGÉ D'HISTOIRE

Construit en 1865 par la manufacture Jaquot-Jeanpierre, la plus ancienne manufacture d'orgues encore en activité au monde, cet orgue a d'abord été destiné à Langres, puis installé à Joinville, avant d'être acquis en 2023 par la ville de Nogent. Aujourd'hui limité à un simple accompagnement musical, il peut, grâce à une restauration soignée, devenir un instrument plus complet et performant, capable d'offrir une grande richesse de registres et d'émotions musicales. Ce travail sera mené par des artisans spécialisés qui conserveront les éléments d'origine tout en l'enrichissant, afin de lui donner une seconde jeunesse.

### ◆◆ UN PROJET POUR TOUS

La restauration de l'orgue est bien plus qu'une opération technique : c'est un acte culturel et patrimonial. Cet instrument accompagnera les offices, mais il permettra aussi d'organiser des concerts, de faire découvrir la musique à un large public et qui sait, de susciter des vocations ? En soutenant ce projet, vous contribuez à transmettre aux générations futures un héritage vivant, capable d'émouvoir et d'inspirer longtemps encore.

La ville de Nogent s'engage, mais votre participation est indispensable pour que l'orgue puisse à nouveau vibrer et faire rayonner notre patrimoine commun.

|                      |              |
|----------------------|--------------|
| Montant des travaux  | 125 088 € HT |
| Objectif de collecte | 40 000 €     |
| Début des travaux    | Janvier 2026 |

## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'orgue de l'église Saint-Jean de Nogent

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/103875](http://www.fondation-patrimoine.org/103875)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Champagne-Ardenne, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**L'orgue de l'église Saint-Jean de Nogent**

#### Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ \_\_\_\_\_ €

Raison sociale\* : \_\_\_\_\_

Forme juridique\* : \_\_\_\_\_ SIREN\* : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

\*Informations obligatoires pour les entreprises

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

| Exemples de dons                                                                                                                                                                      | 80 € | 150 € | 250 € | 500 € |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|-------|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu                                                                                                                                    | 28 € | 51 €  | 85 €  | 170 € |
| Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.                                                                                                          |      |       |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière                                                                                                                       | 20 € | 38 €  | 63 €  | 125 € |
| Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).                                                               |      |       |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés                                                                                                                                 | 32 € | 60 €  | 100 € | 200 € |
| Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée. |      |       |       |       |

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐

Crédit photos © Fondation du patrimoine

